



Sainte-Sophie

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

Emplacements et nature des demandes :

Lot 2 758 362, rue Durocher, zone « RU-616 » (7176-86-4836)

- Pour la superficie d'un lot projeté (6 448 056) de 3 201,6 mètres carrés dont la profondeur minimale est de 52,8 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 80 mètres ;
- Pour la superficie d'un lot projeté (6 448 057) de 3 515,3 mètres carrés dont la profondeur minimale est de 38,2 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 5 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 80 mètres ;

377, rue Labonté Ouest, zone « CH-208 » (6874-77-9163)

- Pour la distance latérale sud-ouest d'un bâtiment accessoire projeté (garage séparé) de 0,4 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une distance minimale d'un (1) mètre;

504, rue Daoust, zone « CH-209 » (6975-31-4908)

- Pour la marge arrière du bâtiment principal de 5 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière minimale de 7 mètres ;

Lot P-2 762 900-, chemin Abercrombie, zone « RU-621 » (7080-83-4793)

- Pour la profondeur moyenne d'un lot projeté (#6) de 72 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une profondeur moyenne de 80 mètres.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe